

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 5 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le CINQ AOÛT à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 31 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Jérôme BEYRIES, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

EXCUSES : M. Jean DELIX, M. Frédéric SOULES, Mme Agnès VERSTRAETE.

ABSENTS: Mme Josianne DELTEIL.

NE PREND PAS PART A LA DELIBERATION : M. Raymond LABORDE

SECRETAIRE : Mme Audrey PEQUIGNOT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **huit**

- présents : **onze**

- votants : **douze** (M. Frédéric SOULES a donné pouvoir à Sandrine BOUSSES, Mme Agnès VERSTRAETE à Cédric WIECZOREK, M. Raymond LABORDE ne prend pas part à la délibération)

Admissions en non-valeur

Délibération n°2022-070 Admettant des titres en non-valeur

Vote : OUI à la majorité (11 voix POUR, 1 ABSTENTION)

Madame le Maire expose au conseil certains restes à recouvrer relativement anciens, dont on peut raisonnablement admettre qu'ils ne seront jamais réglés, ainsi qu'une somme trop ridicule pour mériter des poursuites. Explication est faite au conseil du fait que sur proposition des services de la trésorerie, le conseil municipal peut admettre en non valeur (concrètement annuler) les titres suivants, pour un total de 582,26€.

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux qui ont un intérêt personnel dans cette délibération ne doivent pas prendre part ni à la délibération ni au vote.

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	N° d'ordre	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
4111	2000	T-9910063	Date PEC - 24/11/2009	1	Idrac Jean	divers	68,91	68,91
4111	2000	T-9910006	Date PEC - 24/11/2009	1	Delieux Andre	divers	68,91	68,91

4111	2001	T-9910005 2	Date PEC - 24/11/200 9	1	Monferran Castera SCI	divers	283,81	283,81
4111	2001	T-9910007 4	Date PEC - 24/11/200 9	1	Read John	divers	53,36	53,36
4111	2001	T-9910007 1	Date PEC - 24/11/200 9	1	Goupil Frederic	divers	53,36	53,36
4111	2001	T-9910007 2	Date PEC - 24/11/200 9	1	Idrac Jean	divers	53,36	53,36
4111	2001	T-9910005 1	Date PEC - 24/11/200 9	1	Laborde Raymond	divers	0,54	0,54
4116	2019	T-245	Date PEC - 31/12/201 9	1	Le Berre Yannick	taxe ordures ménagère s 2019 maison dessus gauche - 10 mois sur 12	80,26	0,01

Le conseil municipal,

après avoir écouté l'exposé fait par madame le Maire ;

après en avoir délibéré, **décide** d'admettre en non-valeur les titres cités.

Fait et délibéré le 5 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT

Le maire,

Maryelle VIDAL

